Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260409-2026_03_08-DE

Ville de Plabennec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2026

Date de publication	**08 avril**
Membres en exercice	**29**
Membres présents	**27**
Membres votants	**29**

2026/03/8

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 1er avril deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Thérèse ROUDAUT.

Présents : Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M Christian BLEUNVEN, Mme Angélique PUJADE-LE GALL, Mme Stéphanie RICHARD, Mme Hélène KERANDEL, Monsieur Nicolas CORRE, M Wilfried ARS, M Yannick DENIS, Mme Nadine HABASQUE, Mme Patricia GERARD, Mme Hélène TONARD, M Guy MORVAN, M Yann UGUEN, Mme Lenaïg L'AOT-LOMBART, M Jean-Yves AOULINI, M Arnaud PHELEP, Mme Carole LE HIR, M Sylvain SOLSONA, Mme Sylvie JACQ, M Jean-Michel LALLONDER, Mme Claudine JESTIN, M Fabien GUIZIOU, M Antoine PLOUGASTEL, Mme Jessica GUEZENNEC, Mme Maryne LANNUZEL, Mme Virginie LE BARBIER, M Loïc FOLL.

Absents : M Christophe HENRY – LICHOU (ayant donné procuration à Mme LE HIR Carole), Mme Sabrina BRILLARD (ayant donné procuration à M Jean-Michel LALLONDER).

Secrétaire : M. Nicolas CORRE

Désignation des représentants au Syndicat Départemental d'Energie du Finistère.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-8, L2121-21 et L2121-33,

Suite au renouvellement du conseil municipal,

Le conseil municipal, à la majorité (4 contre liste « Plabennec au cœur », 5 abstentions liste « l'expérience d'aujourd'hui, la force de demain »), décide de procéder à la désignation à mains levées des membres délégués pour représenter la commune au sein du SDEF :

Titulaires :
-Loïc FOLL
-Yannick DENIS

Suppléants :
-Wilfried ARS
-Jean-Yves AOULINI

Pour extrait conforme au Registre

A PLABENNEC, le 08 avril 2026
La Maire
Signé : Anne-Thérèse ROUDAUT

Le secrétaire de séance,

Nicolas CORRE

Le Maire de Plabennec certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.